
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 5 février 2019, à compter de 20h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h00.

2019-02-15

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 8 janvier 2019 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Lettre de la MMQ – Ristourne 2018
 - ii) Service de Sécurité Incendie – Programme d'avertisseur de fumée de Calixa-Lavallée et force de frappe
 - iii) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt n° 310
 - d) Commission de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville – Nomination d'une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée
 - e) Location de jeux gonflables – St-Jean-Baptiste 2019
 - f) Sécurité civile : demande d'aide financière – Volet 2
 - g) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 275-8 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive »
 - h) Adoption – Premier projet de règlement n° 275-8 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive »
 - i) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement no 308-1 modifiant le règlement n° 308 concernant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques
 - j) Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes – Adoption
 - k) Formation sur la protection de l'environnement et de la conservation des milieux humides – Inscription de la directrice générale
 - l) UMQ; invitation au Sommet municipal-Résilience Climat – Inscription du maire
 - m) Conférences sur le patrimoine bâti – Autorisation de paiement des frais d'inscription du conseiller Louis Tremblay

- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
- 13- CORRESPONDANCE
 - a) Correspondance de l'organisme Opération Nez rouge
- 14- PÉRIODE DE QUESTION
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019 – ADOPTION

2019-02-16

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.

b) Lecture et adoption des comptes

2019-02-17

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2019 au montant de 102 716.31 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 février 2019 au montant de 102 716.31 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

- i) Lettre de la MMQ – Ristourne 2018**
- ii) Service de Sécurité Incendie – Programme d’avertisseur de fumée de Calixa-Lavallée et force de frappe**
- iii) Certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d’emprunt n° 310**

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Commission de développement économique de la MRC de Marguerite-D’Youville – Nomination d’une personne du milieu des affaires de Calixa-Lavallée

2019-02-18

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant de la Commission de développement économique de la MRC de Marguerite-D’Youville a pris fin le 31 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL nomme Monsieur Pierre Jacques à titre de représentant au niveau de la Commission de développement économique de la MRC de Marguerite-D’Youville pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

e) Location de jeux gonflables – St-Jean-Baptiste 2019

2019-02-19

CONSIDÉRANT que pour amuser les enfants lors de la fête de la St-Jean-Baptiste 2019, il serait opportun de procéder à la location de jeux gonflables ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Amusements Boréal en date du 28 janvier 2019, au montant de 900,00 \$ avant taxes et qu’un paiement de 50 % doit être effectué pour la réservation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu :

D’AUTORISER la directrice générale à réserver des jeux gonflables auprès de l’entreprise Amusement Boréal et d’effectuer un paiement de 50% du coût de location afin de réserver les jeux.

ADOPTÉE

f) Sécurité civile : demande d’aide financière – Volet 2

2019-02-20

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 2 000 \$;

ADOPTÉE

g) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 275-8 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive »

2019-02-21

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera projet de règlement n° 275-8 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage. Le dépôt du projet de règlement est aussi fait.

h) Adoption – Premier projet de règlement n° 275-8 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui a trait à la définition de « rive »

2019-02-22

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement ont été faits ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique des citoyens aura lieu le 5 mars 2019 à 19h45, à la salle communautaire située au 771, chemin de Beauce, sous la présidence de Monsieur le maire Daniel Plouffe en conformité aux dispositions de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu

QUE le présent premier projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

i) Avis de motion et dépôt – Projet de règlement n° 308-1 modifiant le règlement n° 308 concernant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

2019-02-23

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Keegan qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 308-1 modifiant le règlement n° 308 concernant le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. Le dépôt du projet de règlement est aussi fait.

j) Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes – Adoption

2019-02-24

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée doit se munir d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT le projet de politique déposée par la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu

D'ADOPTER le projet de politique du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

k) Formation sur la protection de l'environnement et de la conservation des milieux humides – Inscription de la directrice générale

2019-02-25

CONSIDÉRANT que la directrice générale est intéressée à participer à la formation « Protection de l'environnement et de la conservation des milieux humides » qui aura lieu le 21 février à Beloeil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à assister à la formation d'une journée, dispensée par l'ADMQ à Beloeil le 21 février 2019, tel que mentionné en titre, au coût de 307.00\$ avant taxes et de lui rembourser les frais se rapportant à cette formation.

ADOPTÉE

l) UMQ; invitation au Sommet municipal – Résilience Climat – Inscription du maire

2019-02-26

CONSIDÉRANT l'intention de monsieur le maire à assister à l'invitation au Sommet municipal – Résilience-Climat offert par l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu

D'AUTORISER monsieur le maire à assister au Sommet municipal – Résilience Climat offert gratuitement par l'UMQ le 21 mars 2019 à Gatineau et de lui rembourser les frais se rapportant à activité.

ADOPTÉE

m) Conférences sur le patrimoine bâti – Autorisation de paiement des frais d'inscription du conseiller Louis Tremblay

2019-02-27

CONSIDÉRANT l'inscription du conseiller Louis Tremblay à trois conférences sur le patrimoine bâti dispensées par l'organisme « Les Belles Soirées » à l'Université de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu

DE REMBOURSER les frais d'inscription au conseiller Louis Tremblay, au montant de 71,28 \$ incluant les taxes en ce qui a trait aux trois conférences sur le patrimoine bâti.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Patrick Keegan mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard étant absent, monsieur le maire mentionne que depuis le début de l'hiver, nous avons procédé à huit épandages d'abrasifs équivalant au double de la saison dernière.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne que le comité est à préparer le prochain souper culturel sous le thème de l'Allemagne.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que l'assemblée annuelle se tiendra le 20 février prochain – que pour des raisons de restructuration, les activités seront à la baisse et qu'il n'y aura pas de camp de jour cette année.

12- AUTRES DOSSIERS

Aucun.

13- CORRESPONDANCE

- a) Correspondance de l'organisme Opération Nez rouge – Remerciement pour la participation de la Municipalité à la campagne 2018

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On s'informe de la provenance des jeux gonflables pour la St-Jean Baptiste 2019.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-02-28

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Patrick Keegan et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière